



**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Lundi 9 décembre 2019 à 20h00**

**Présent(e)s :**

- M. Jean-Jacques Duquesne, Président
- Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Véronique Hirsch, Sabine Latour, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux, Christine Tomassi, conseillères municipales
- MM. Jérémy Annen, Marc Botbol, Fabrice Calame, Jean-Jacques Duquesne, Thomas Jordi, Gérard Murith, Alexandre Odier et Roland Rüttimann, conseillers municipaux
- M. Guy Lavorel, Maire  
Mme Béatrice Hirsch  
M. Marc Truan, Adjoint
- M. Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Excusé(e)s : M. Sébastien Bourqui

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2019
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Projets de délibérations :
  - 4.1. Délibération D197 : Approbation des modifications apportées aux statuts du groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) du 24 août 1994 :
    - Rappel de l'exposé des motifs
    - Vote de la délibération
  - 4.2. Délibération D198 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 57'000.- destiné à financer une étude pour l'élaboration de la stratégie des espaces publics ouverts du centre de la commune :
    - Rapport de la commission d'urbanisme
    - Vote de la délibération
5. Propositions individuelles et questions.

Le Président, Jean-Jacques Duquesne, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à M. le Maire, à ses adjoints, aux conseillères et conseillers municipaux et au secrétaire général.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2019**

- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Le Président passe ensuite la parole à Mme Schneider-Bidaux pour une annonce concernant le groupe des Verts.

Mme Schneider-Bidaux informe le Conseil municipal que Mme Sabine Latour a officiellement quitté le groupe des Verts il y a deux semaines et qu'elle siègera dorénavant en tant qu'indépendante. Le Conseil municipal sera informé prochainement concernant le remplacement de Mme Latour dans les différentes commissions.

Le Président prend acte de cette information et indique à Mme Sabine Latour qu'elle ne pourra plus participer aux différentes commissions. Il lui souhaite une suite et une fin de législature la plus harmonieuse possible.

Mme Latour souhaite remercier ses anciens camarades du groupe des Verts de l'avoir accueillie et accompagnée durant une grande partie de la législature.

### **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

Le Président indique que, suite à la démission Mme Chantal Beaud, il a fallu la remplacer dans diverses commissions. Ainsi, Mme Karen Reymond-Dorsay intégrera la commission d'urbanisme et Mme Dominique Bernardet la commission des finances et de la sécurité.

### **3. Communications de la Mairie.**

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

**Projet du Plan directeur communal (PDCoM) : processus de concertation et mobilité douce :** Le projet du PDCoM est entré dans sa phase de concertation de la population avec, le mardi 26 novembre 2019, un premier atelier participatif qui a rencontré un très grand succès, puisque plus de 200 personnes étaient présentes. Comme cela est indiqué sur le site internet de la Commune, un résumé des principales propositions et idées émises lors de cette soirée sera publié avant la fin de l'année. Par ailleurs, le prochain atelier aura lieu le mardi 4 février 2020 à 19h et les conseillères et conseillers municipaux sont d'ores et déjà invités à réserver cette date.

Suite à la mise en place de cette démarche participative sous la forme de plusieurs ateliers ouverts à toute la population, le calendrier concernant la finalisation du Plan directeur communal s'en trouve bien sûr impacté. Le but demeure de pouvoir soumettre le projet définitif au Département avant la fin de la législature mais les délais sont un peu serrés.

Il convient de préciser que les demandes qui ressortent de la motion du groupe des Verts intitulée « *Pour le développement et la sécurisation des itinéraires cyclables à Troinex* », motion adoptée par le Conseil municipal en décembre 2018, seront bien intégrées dans le projet définitif du PDCoM qui sera soumis à la commission de l'urbanisme, puis au Conseil municipal.

Pour information, il semblerait que le Canton va publier, au début de l'année 2020, un nouveau guide concernant les liens entre l'urbanisme et la santé, guide qui sera destiné notamment à ce qu'une place particulière soit donnée à la marche dans l'organisation territoriale des communes et du canton. Le Conseil municipal et la commission de l'urbanisme seront informés des suites de ce projet.

**Projet de modification d'une antenne de téléphonie mobile au chemin de Tatte-Simond :** Lors de la séance d'octobre 2019, le Conseil municipal avait été informé du fait qu'un projet de modification de l'antenne de Swisscom située au chemin de Tatte-Simond serait mis à l'enquête publique du 14 octobre au 13 novembre 2019. Pour rappel, ce projet consiste à remplacer les antennes de Swisscom qui sont

assez anciennes par des antennes qui répondent aux besoins de la technologie actuelle, ainsi qu'à l'ajout de trois nouvelles antennes sur le même mât. Il faut par ailleurs savoir que ce mât accueille également les antennes de deux autres opérateurs, Salt et Sunrise.

A l'issue de cette enquête publique, aucune observation de la part des habitants de la commune n'est parvenue à la Mairie, qui a néanmoins reçu la copie d'un courrier adressé au Département par quatre habitants de la Place Verte à Veyrier, qui s'opposent à ce projet. En ce qui concerne le préavis de la commune, il convient de noter qu'en l'état du dossier la Mairie a rendu un préavis négatif. En effet, après avoir pris des renseignements auprès du SABRA, il s'avère que tant que le Département n'aurait pas reconsidéré sa position suite au rapport publié récemment par l'Office fédéral de l'environnement sur la question des antennes de téléphonie mobile et de la 5G, aucune autorisation de construire pour de telles installations ne serait délivrée. Ainsi, la Mairie suit pour l'instant la position du Canton.

Par ailleurs, suite à la sortie du rapport de l'OFEM, deux circulaires d'information ont été reçues par la Commune, une de Swisscom et une de l'Association suisse des télécommunications. Des copies de ces courriers, qui ont été adressés à toutes les communes suisses, seront envoyées aux membres du Conseil municipal.

*Communications de Mme Béatrice Hirsch, Adjointe :*

**Repas de Noël des Aînés :** Comme chaque année, la Mairie a le plaisir d'organiser, conjointement avec Troinextra, le repas de Noël des Aînés, qui aura lieu cette année le mardi 17 décembre 2019, à midi. Les conseillères et conseillers municipaux y sont bien-sûr conviés, ils pourront partager des moments privilégiés avec les aînés en servant l'apéritif dès 11h30, en se joignant à eux pour le repas et, pour celles et ceux qui en ont le temps, en servant les pousse-café dans l'après-midi. Vers 14h15, les enfants de la division élémentaire viendront interpréter des chants de Noël, moment toujours très attendu de tous. La Mairie remercie les membres du Conseil municipal de confirmer leur présence à ce repas en répondant au message qui leur a été envoyé.

**Conférence sur Ferdinand Hodler :** Les membres du Fonds de décoration ont souhaité, à l'occasion de la fin de l'année, installer une yourte mongole sur la place de la Mairie, qui sera montée le 12 décembre 2019. C'est dans cette yourte que M. Michel Baumgartner, membre du Fonds de décoration, présentera une conférence sur l'artiste-peintre Ferdinand Hodler, le mercredi 18 décembre 2019 à 19h. Cette conférence sera suivie d'une verrée et la Mairie espère que de nombreux membres du Conseil participeront à cette manifestation.

**Apéritif de Noël :** Un flyer récemment envoyé indique que vendredi 20 décembre 2019 dès 18h aura lieu l'apéritif d'hiver qui marquera la fin de l'année 2019. A cette occasion, la yourte installée par le Fonds de décoration sur la place de la Mairie pour y accueillir le public sera mise à profit et c'est avec un grand plaisir que la Mairie retrouvera les membres du Conseil municipal autour d'une fondue ou, pour celles et ceux qui préfèrent, autour d'un velouté de courge.

*Communications de M. Marc Truan, Adjoint :*

**Engagement de personnel :** M. Truan rappelle que la Mairie a publié des annonces pour plusieurs postes à pourvoir au sein de différents services de la commune et il s'agit en l'espèce d'informer sur l'avancement de ces procédures.

Concernant le poste de bibliothécaire communale, en vue du remplacement de Mme Magda Eich qui va prendre sa retraite, le délai pour l'envoi des candidatures était fixé au 22 novembre 2019 et 23 candidatures sont parvenues à la Mairie. Une première sélection a été effectuée et les candidates et candidats retenus seront reçus au début de l'année 2020. Une décision devrait être prise entre fin janvier et début février 2020 et l'entrée en service de la nouvelle ou du nouveau bibliothécaire dépendra de sa disponibilité.

Concernant le poste de responsable technique communal, en vue du remplacement de M. Jean Serrano qui va également prendre sa retraite, le délai pour l'envoi des candidatures était fixé au 22 novembre 2019 et 10 candidatures sont parvenues à la Mairie. Une première sélection a été effectuée et les auditions des personnes retenues auront lieu au début de l'année 2020. Une décision devrait également être prise entre fin janvier et début février 2020 et l'entrée en service de la nouvelle ou du nouveau responsable technique dépendra de sa disponibilité.

Enfin, la Mairie procède également au recrutement d'une employée ou d'un employé au Service de la Voirie et des Espaces Verts. Le délai pour l'envoi des candidatures est fixé au 20 décembre 2019 et le Conseil municipal sera informé, au début de l'année prochaine, du suivi de cette procédure.

Mme Schneider-Bidaux souhaite savoir, par rapport à la pose de la fibre optique par Swisscom dans la commune, à quel stade en sont et les travaux et quand cela sera réellement actif. Il semble qu'à l'heure actuelle des travaux soient en cours. M. Truan indique qu'une information a été publiée dans le journal qui mentionne que les travaux devraient en principe être en grande partie terminés. M. Botbol ajoute qu'à sa connaissance, la fibre optique a été installée dans tout Troinex jusqu'à l'entrée des villas individuelles. M. le Maire confirme qu'en effet, les privés qui souhaiteraient raccorder leur villa avec la fibre devront le faire de leur propre initiative. Il convient peut-être néanmoins de vérifier que les travaux sont effectivement terminés.

M. Niederhauser explique que, selon les informations fournies par Swisscom, la fibre optique a été installée dans toute la partie urbanisée de la commune jusqu'aux boîtiers des plus proches des habitations et jusqu'à l'intérieur des bâtiments de douze logements ou plus. En ce qui concerne les habitations de moins de douze logements et les villas individuelles, le câblage va jusque dans la rue et les personnes souhaitant un débit plus important peuvent initier des travaux, à leurs frais, pour faire venir la fibre jusque chez eux. M. Jordi ajoute que, sur le site de Swisscom, il est possible d'obtenir des renseignements concernant l'avancée des travaux dans les différents quartiers de la commune. Il convient de noter que les travaux avaient pris une année et demie de retard sur le planning initial.

M. Rüttimann indique avoir appelé Swisscom le jour même. Il est en effet possible de donner son adresse privée pour savoir quand la fibre optique arrivera directement devant chez soi et, pour l'instant, cela n'est pas le cas partout.

#### **4. Projets de délibérations :**

##### **4.1. Délibération D197 : Approbation des modifications apportées aux statuts du groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) du 24 août 1994**

Le Président cède la parole à la Mairie et Mme Béatrice Hirsch fait un résumé de l'exposé des motifs que tous les membres du Conseil ont reçu et qui est annexé à la délibération (annexe 1).

Le Président donne lecture de la délibération suivante :

#### **D197 - APPROBATION DES MODIFICATIONS APORTEES AUX STATUTS DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR L'ANIMATION PARASCOLAIRE (GIAP) DU 24 AOÛT 1994**

*vu l'exposé des motifs,*

*vu les articles 30 alinéa 1, lettre i), 48 lettre b) et 52 alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 20 avril 1984,*

*vu l'article 7 alinéa 4 de la loi sur l'accueil à journée continue du 22 mars 2019,*

*vu l'article 15 alinéa 2 des statuts du Groupement intercommunal pour l'animation en parascolaire du 24 août 1994,*

*vu la décision du Conseil intercommunal du 22 mai 2019 prise à l'unanimité des voix des membres du Groupement d'approuver la modification des statuts,*

*sur proposition de la Mairie,*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL décide**

- 1. D'approuver les modifications suivantes des statuts du groupement GIAP annexées à la présente délibération.*
- 2. De subordonner cette délibération à l'acceptation de délibérations similaires prises par deux tiers des communes membres du Groupement.*

3. De fixer l'entrée en vigueur de ces modifications au lendemain de leur approbation par le département compétent.

Aucune question n'étant posée, le Président procède au vote : **la délibération D197 est approuvée à l'unanimité.**

**4.2. Délibération D198 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 57'000.- destiné à financer une étude pour l'élaboration de la stratégie des espaces publics ouverts du centre de la commune :**

Le Président cède la parole à Mme Tomassi pour la lecture du rapport de la commission d'urbanisme (annexe 2).

Les membres du Conseil n'ayant pas de question, le Président donne lecture de la délibération suivante :

**D198 - VOTE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 57'000.- DESTINE A FINANCER UNE ETUDE POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE DES ESPACES PUBLICS OUVERTS DU CENTRE DU VILLAGE**

*vu l'étude du centre du village réalisée entre 2015 et 2018 et les projets d'urbanisation prévus au centre de la commune, notamment sur les terrains de la paroisse catholique,*

*vu la nécessité de disposer d'un « masterplan » avant d'organiser des concours d'architecture pour les différents projets prévus au centre du village,*

*vu l'offre de prestations et d'honoraires de l'agence Luc Malnati, architectes et urbanistes, à Carouge*

*vu le rapport de la commission d'urbanisme du 2 décembre 2019,*

*conformément à l'article 30 alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*sur proposition de la Mairie,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
Décide**

1. *D'approuver la réalisation, par l'agence Luc Malnati architectes-urbanistes, d'une étude pour l'élaboration de la stratégie des espaces publics ouverts du centre du village (masterplan).*
2. *D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 57'000.- destiné à financer le coût de cette étude. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir la dépense nette prévue de CHF 57'000.- au moyen de 5 annuités, dès la fin de l'étude, estimée à 2020.*
5. *D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 11'400.- destiné à couvrir la charge d'amortissement de cet investissement et de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2020, sur le compte 7900.02.33209.00*
6. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.*

Le Président procède au vote : **la délibération D198 est approuvée à l'unanimité.**

**5. Propositions individuelles et questions**

**PV de décisions de l'ACG :** le Président indique que dorénavant, les procès-verbaux concernant l'entrée en force des décisions de l'ACG seront disponibles également lorsqu'aucune commune n'aura fait l'usage de son droit d'opposition. Il demande aux conseillers municipaux s'ils veulent recevoir systématiquement ces PV.

M. Jordi propose de mettre ces documents à disposition sur CMNet. Mme Schneider-Bidaux propose qu'une brève information soit faite au Conseil municipal par le Président ou par M. le Maire lorsque des décisions entrent en force.

Mme B. Hirsch propose que les membres du Conseil municipal fassent une demande s'ils souhaitent en savoir plus sur une décision particulière, entrée en force, plutôt que de lire systématiquement les procès-verbaux.

M. Niederhauser explique que jusqu'il y a peu de temps, l'ACG envoyait ces procès-verbaux iniquement lorsqu'il y avait eu des oppositions, même si la majorité n'était pas atteinte et ne pouvait remettre en question la décision. Dorénavant, l'ACG met à disposition tous les procès-verbaux, même lorsqu'il n'y a eu aucune opposition.

Après discussion, le Président prend note que le Conseil municipal est d'accord de conserver le statut quo, c'est-à-dire que sur demande les membres pourront obtenir des informations sur l'entrée en force d'une décision déterminée et qu'ils pourront également trouver les procès-verbaux qui les intéressent auprès de la Mairie ou directement auprès de l'ACG.

**Local de vote :** Mme V. Hirsch indique qu'en tant que Présidente du bureau de vote en 2020, elle a constaté que les quatre membres de ce bureau seront candidates aux élections municipales. Il y aura donc lieu de trouver des remplaçant-e-s pour les élections du 15 mars 2020. M. Niederhauser en prend note et propose que ces remplacements soient organisés par l'intermédiaire du Bureau du Conseil. Il rappelle par ailleurs que les membres du local de vote ne doivent pas forcément être des conseillers municipaux, mais qu'il peut s'agir de tout citoyen qui a le droit de vote dans la commune.

**« Manifeste pour la nature et le paysage de Genève » :** Mme Bernardet a reçu ce document en tant que Présidente de la commission Agenda 21, document qui émane de la Plateforme Nature et Paysage Genève, qui regroupe plusieurs associations ; elle propose de transmettre cette brochure, très intéressante, à la commission d'urbanisme afin que celle-ci ce qui peut être utile pour le PDCOM.

M. Botbol pense que ce manifeste devrait plutôt être étudié par les mandataires qui travaillent sur le projet de PDCOM. M. le Maire propose que le document soit envoyé à tous les membres du Conseil municipal ainsi qu'à l'urbaniste en charge de notre PDCOM, Mme Sandra Robyr.

**Plaquettes pour les bouches d'égouts :** M. Jordi rappelle être intervenu il y a quelques années concernant la pose de plaquettes sur les bouches d'égout afin de sensibiliser la population de Troinex au fait que les grilles d'évacuation se déversent directement dans les rivières, notamment dans la Drize. Il souhaite savoir ce qu'il en est de cette démarche. M. le Maire explique que quelques plaquettes avaient effectivement été commandées pour effectuer un test, notamment l'une d'elles a été fixée sur la bouche d'égout devant l'épicerie. Néanmoins, la Mairie a été quelque peu surprise que le fournisseur, qui vend chaque plaquette autour des CHF 10.-, n'ait pas répondu à la demande de la Commune de faire un geste en vue d'effectuer cette démarche. M. Niederhauser ajoute qu'il y a environ 250 à 300 bouches d'égout sur la commune. Mme Bernardet souhaite préciser que la plaque devant l'épicerie attire l'attention des gens et qu'il s'agit effectivement une excellente initiative, pour autant que le prix puisse être discuté. M. le Maire confirme que ce projet va être repris. M. Calame propose, comme alternative, que la Commune fasse produire ses propres plaques, par exemple en y ajoutant le texte « ce que vous jetez dans l'égout va directement dans la Drize », ce qui serait encore plus percutant pour les habitants de Troinex.

**Séances de commissions :** Mme Schneider-Bidaux demande s'il serait possible de connaître les dates des futures séances de commissions pour les six prochains mois. M. Niederhauser confirme que le calendrier est presque prêt et qu'il sera envoyé aux conseillers municipaux avant Noël.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h40.

Le Président :

Le secrétaire :

M. Jean-Jacques Duquesne

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

Annexe 1

Commune de Troinex

**Projet de délibération D197 :  
APPROBATION DES MODIFICATIONS APPORTEES AUX STATUTS DU  
GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR L'ANIMATION PARASCOLAIRE  
(GIAP) DU 24 AOÛT 1994**

**Exposé des motifs**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Le cadre légal régissant l'accueil parascolaire dans notre canton vient de connaître un important bouleversement, le Grand Conseil genevois ayant, alors contenues dans la loi sur l'instruction publique du 17 septembre 2015 (LIP – C 1 10).

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2019, la LAJC a pour principal objet de mettre en œuvre l'art. 204 de la constitution genevoise qui a la teneur suivante :

**Art. 204 Accueil parascolaire**

<sup>1</sup> *L'Etat est responsable de l'accueil parascolaire.*

<sup>2</sup> *Les enfants qui suivent leur scolarité obligatoire dans l'enseignement public bénéficient d'un accueil à journée continue, chaque jour scolaire.*

Cette nouvelle loi constitue ainsi l'aboutissement d'un long processus puisque le contreprojet à l'initiative populaire à l'origine de cette disposition constitutionnelle a été approuvé en votation populaire le 28 novembre 2010 déjà.

Il convient de rappeler que depuis des décennies, à Genève l'accès à un accueil collectif à journée continue est garanti à tous les enfants fréquentant les degrés primaires de l'école publique.

Pour ce faire, la gestion du parascolaire a été transférée, en 1994, au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), institué par la loi sur l'instruction publique du 6 novembre 1940 (LIP). Le GIAP et ses quelque 1'400 collaborateurs offrent ainsi quotidiennement une prestation d'encadrement collectif et d'animation à plus de 16'000 enfants à midi et 6'500 enfants le soir, après les cours.

Fruit de longs travaux menés conjointement entre l'ACG, le GIAP et le département de l'instruction publique (DIP), le projet de loi à l'origine du texte voté par le législatif cantonal concrétise également le 1<sup>er</sup> train de loi sur la répartition des tâches entre le canton et les communes (LRT-1) (A 2 05), ayant conféré aux communes la compétence exclusive de l'accueil parascolaire des élèves du degré primaire de l'enseignement public. Le canton reste en revanche responsable de l'organisation de l'accueil à journée continue pour les élèves du degré secondaire I (cycle d'orientation).

C'est dans ce contexte que le GIAP s'est penché sur la refonte de ses statuts, rendue nécessaire par le retrait financier du canton qu'a entériné la LRT-1 lors de son entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2017. En effet, les trois sièges dont le canton disposait au sein du Comité ne se justifiaient plus, il convenait naturellement de redistribuer ceux-ci entre les communes membres. Il n'est ainsi pas surprenant que les nouveautés majeures introduites par les nouveaux statuts, ici soumis à votre approbation, concernent quasi exclusivement le Comité, sa composition et le mode d'élection de ses membres.

En l'espèce, si le choix a été fait de conserver un Comité composé de neuf membres, dont trois sièges resteront dévolus à la Ville de Genève, il est désormais prévu que seuls des magistrats communaux pourront y siéger. Vu la nécessité de répartir les six sièges restants entre les autres communes membres, l'option prise consiste à abandonner le principe d'une élection par le Conseil intercommunal au profit d'un mode d'élection tout à fait novateur et mieux représentatif. En substance, trois groupes électoraux, chacun composé de communes selon leur population, seront constitués et les six sièges du Comité répartis entre ces groupes en proportion des contributions des communes (voir le tableau concrétisant ce calcul en annexe). En outre, la présidence du groupement sera confiée à la Ville de Genève. Enfin et de manière à conserver un lien avec le département, le canton continuera à disposer d'un délégué au sein du Comité du groupement qui y siègera avec voix consultative.

Pour le surplus, la révision des statuts du groupement, qui datent de 1994, fut aussi l'occasion de procéder à un « toilettage » de certaines dispositions, soit le réajustement des statuts aux pratiques actuelles (notamment quant au calcul des cotisations), mais aussi de consacrer certains renvois en vue de la rédaction d'un futur règlement du groupement.

Ce projet de nouveaux statuts a été approuvé à l'unanimité des représentants des communes membres lors de la séance du Conseil intercommunal du groupement du 22 mai 2019.

Au bénéfice de ce qui précède, la Mairie vous invite, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à voter le projet de délibération qui vous est soumis.

## Projet de nouveaux statuts du GIAP

## Calculs ayant abouti à la proposition de nouvelle composition du Comité (art. 17 des statuts)

Commune	Population 2018	Cotisations 2019	art. 17 al. 2 Répartition Genève / autres		art. 17 al. 3 Répartition autres communes		Statuts	
			%	Nb	%	Nb	Futurs	Actuels
Genève	203'113	16'896'366	37%	3.32	→		3	3
Vernier	35'073	3'318'228			45%	2.68	3	2
Lancy	32'994	3'377'408						
Meyrin	25'219	2'387'954						
Carouge	22'768	2'156'968						
Onex	18'966	1'671'523						
Thônex	14'212	1'275'968	63%	5.68				
Versoix	13'450	1'195'588						
Chêne-Bougeries	12'239	1'048'050						
Grand-Saconnex	12'080	1'150'715						
Veyrier	11'650	1'136'713						
Plan-les-Ouates	10'700	1'097'638						
Bernex	10'327	1'047'207						
Chêne-Bourg	8'729	895'918						
Collonge-Bellerive	8'237	796'224	28%	1.68	2	1		
Cologny	5'547	422'911						
Confignon	4'646	540'709						
Satigny	4'203	615'271						
Pregny-Chambésy	3'690	301'923						
Bellevue	3'271	429'530						
Perly-Certoux	3'056	356'936						
Genthod	2'823	241'881						
Vandoeuvres	2'547	162'530						
Troinex	2'503	265'802						
Anières	2'468	258'529						
Puplinge	2'467	271'834						
Bardonnex	2'295	238'449						
Meinier	2'142	302'474						
Corsier	2'128	218'031						
Dardagny	1'878	212'475						
Avully	1'757	176'524						
Chancy	1'682	227'967						
Collex-Bossy	1'672	218'853						
Avusy	1'426	169'688						
Jussy	1'273	152'606						
Choulex	1'188	128'644						
Aire-la-Ville	1'177	127'827						
Hermance	1'075	105'752						
Céligny	811	87'429						
Presinge	724	61'595						
Russin	542	37'987						
Gy	483	62'125						
Canton	499'231	0						3
<b>Total</b>	<b>499'231</b>	<b>45'848'750</b>	<b>100%</b>	<b>9</b>	<b>100%</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>9</b>

Annexe 2

**Rapport de la commission  
urbanisme et environnement du 2 décembre 2019  
Elaboration d'une stratégie des espaces publics et ouverts**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Lors de sa séance du 2 décembre 2019, la commission urbanisme et environnement s'est réunie afin d'étudier l'offre de prestations proposée par l'Agence Luc Malnati, Architectes urbanistes, concernant l'élaboration d'une stratégie des espaces publics et ouverts. Cette offre fait suite à l'atelier organisé par l'agence Malnati le 15 juin 2019 et portant sur une réflexion quant à l'aménagement de la parcelle dite « Champ du Curé », notamment concernant les espaces publics et ouverts à prévoir.

L'objectif de l'étude présentée lors de cette séance est d'établir une stratégie opérationnelle d'aménagement des espaces publics et ouverts à mettre en place dans le centre de Troinex, qui devra prendre en compte les différentes politiques publiques actuellement menées au cœur du village : requalification des parcelles de la paroisse et besoins en logements, mise en souterrain du stationnement, création d'une place du village au chemin Emile-Dusonchet, extension des installations scolaires, etc. Pour ce faire, l'agence Luc Malnati s'appuiera sur une analyse des équipements et espaces publics existants et futurs, et sur les besoins futurs de mobilité partagée. Il est prévu que la stratégie prenne en compte le périmètre urbanisé de la commune, les liaisons entre le cœur du village et les quartiers environnants ainsi que le territoire agricole et naturel.

Afin d'illustrer leur propos, Messieurs Parsa Razian et Luc Malnati, de l'Agence Luc Malnati, ont présenté aux membres de la commission plusieurs exemples concrets de stratégie déjà élaborées par leur agence pour d'autres communes genevoises. Cette étude tiendra compte également des projets qui vont se réaliser en périphérie (projet du Parc des Crêts et réaménagement de tout le secteur de la zone sportive notamment) et elle donnera un cadre pour permettre de lancer ensuite les concours d'architecture pour les futures constructions prévues au centre du village.

Les commissaires ont posé toutes questions utiles à ce propos et, hors la présence des architectes, ont brièvement discuté le contenu de l'offre, d'un montant total de CHF 56'680.- La Mairie a proposé de soumettre au Conseil municipal un montant de CHF 57'000.- pour réaliser cette étude.

Le Président a mis au vote cette proposition, qui a été acceptée à l'unanimité des membres présents.

Je vous propose donc, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, de soutenir la décision de la commission urbanisme et environnement et de voter le crédit d'étude proposé.

Troinex, le 3 décembre 2019

Christine Tomassi  
Rapporteur de commission